

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 357-05-2022 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 123-12-2006 DANS LE BUT DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES CONSTRUCTIONS AUTORISÉS ET INTERDITS PAR ZONE (ENTREPÔTS DANS LA ZONE I-1)

ATTENDU QUE les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Racine;

ATTENDU QU’ un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu’il est opportun d’apporter certaines modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine désire adapter la grille des usages et des constructions autorisés et interdits par zone applicables sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE l’avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 2 mai 2022;

ATTENDU QU’ un premier projet de règlement a été adopté le 2 mai 2022;

ATTENDU QU’ une assemblée de consultation publique a été tenue le 26 mai 2022;

ATTENDU QU’ un deuxième projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 6 juin 2022;

ATTENDU QUE suite à un avis public dûment donné le 7 juin 2022, aucune demande valide n’a été reçue dans le délai requis en regard de toute zone visée de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l’approbation des personnes habiles à voter;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ COURTEMANCHE, CONSEILLER, ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE le premier projet de règlement numéro 357-05-2022 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.4, de la section 1, du chapitre 7 sera modifié afin de permettre les usages « Entrepôt » dans la zone I-1.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi

ORIGINAL SIGNÉ

MARIO CÔTÉ
Maire

ORIGINAL SIGNÉ

LYNE GAUDREAU
Directrice générale et greffière-
trésorière

AVIS DE MOTION : 2 mai 2022
ADOPTION DU PREMIER PROJET :2 mai 2022
ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET : 6 juin 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 4 juillet 2022
ÉMISSION DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ :